


COMMUNE DE  
**Chamoson**  
VALAIS.SUISSE


# COMPTES 2025


COMMUNE


DE

CHAMOSON

 Administration  
Communale

 Chemin Neuf 9  
CH-1955 Chamoson

 T +41 27 305 10 30

 e [administration@chamoson.net](mailto:administration@chamoson.net)  
I [www.chamoson.net](http://www.chamoson.net)

# ASSEMBLEE PRIMAIRE

## CONVOCATION

---

L'assemblée primaire de la commune de Chamoson est convoquée le mercredi 10 juin 2026 à 19h00, à la salle polyvalente, avec l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 4 février 2026,
2. Comptes de la municipalité 2025,
3. Rapport de l'organe de contrôle,
4. Approbation des comptes 2025,
5. Divers.

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2025 de la municipalité peuvent être consultés par chaque citoyenne et citoyen, tous les matins, du lundi au vendredi (de 8 heures à 12 heures) au greffe communal ainsi que sur le site internet [www.chamoson.net](http://www.chamoson.net) et ce jusqu'à la date de l'assemblée.

Chamoson, le 21 mai 2026

L'administration communale

## MESSAGE INTRODUCTIF SUR LES COMPTES 2025

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 7 al. 1 de la loi sur les communes du 05 février 2004, le conseil communal a le plaisir de vous présenter les comptes 2025 de la commune. Ces comptes, soumis à votre approbation, ont été présentés à l'organe de contrôle prévu par la loi et le conseil communal les a approuvés lors de sa séance du 5 mai 2026.

### Remarques préliminaires

Afin de présenter une situation financière claire et transparente, les comptes 2025 ont été tenus conformément à l'ordonnance sur la gestion financière, avec un plan comptable harmonisé et une comptabilité analytique. L'exercice 2025 ainsi que les états de comparaison sont présentés selon les normes comptables MCH2. Nous vous transmettons, avec ces pages, différents tableaux sur le bilan, le compte de fonctionnement et le compte d'investissements ainsi que les graphiques de l'évolution des intérêts passifs, de l'endettement net et de la dette nette par habitant.

### Passage aux normes comptables MCH2

Le passage à l'établissement des comptes selon les normes MCH2 a induit que le plan comptable a été adapté par sa structure et sa numérotation. Cette mise à niveau est une opportunité d'affiner une partie de la ventilation comptable là où cela peut être pertinent à des fins de compréhension et d'analyse. Il se peut donc que, durant un certain temps, la comparaison entre les différents états financiers soit un peu moins aisée qu'avant du fait de certains reclassements.

### Considérations générales – analyse du résultat

L'exercice 2025 présente une marge d'autofinancement de **Fr. 5'115'757.72**. Elle permet de couvrir les amortissements comptables planifiés de l'exercice de **Fr. 2'434'940.10**. Après intégration des attributions/prélèvements sur fonds et financements spéciaux et des réévaluations sur participations du patrimoine administratif, l'excédent de revenus pour l'année 2025 se monte à **Fr. 2'069'415.97**.

Après le paiement des dépenses nettes d'investissements de **Fr. 966'297.81**, l'exercice 2025 présente un excédent de financement de **Fr. 4'149'459.91**. Ce résultat financier porte l'endettement net à **Fr. 18'171'839.01**.

L'exercice 2025 fait ressortir des chiffres clés relativement similaires à l'exercice précédent :

	2024	2025	Variation (en CHF)	Variation (en %)
<b>Marge d'autofinancement</b>	5'135'899.71 CHF	5'115'757.72 CHF	20'141.99- CHF	-0.392%
<b>Revenus financiers</b>	23'406'373.56 CHF	23'609'852.15 CHF	203'478.59 CHF	0.869%
<b>Charges financières</b>	18'270'473.85 CHF	18'494'094.43 CHF	223'620.58 CHF	1.224%

Par rapport au budget, les comptes sont nettement plus favorables, principalement du fait d'une sous-estimation des revenus financiers (principe de prudence).

	Budget 2025	2025	Variation (en CHF)	Variation (en %)
<b>Marge d'autofinancement</b>	1'532'795.00 CHF	5'115'757.72 CHF	3'582'962.72 CHF	233.754%
<b>Revenus financiers</b>	20'758'592.00 CHF	23'609'852.15 CHF	2'851'260.15 CHF	13.735%
<b>Charges financières</b>	19'225'797.00 CHF	18'494'094.43 CHF	731'702.57- CHF	-3.806%

## Aperçu des indicateurs financiers et analyse

		2024	2025	Moyenne
<b>1. Taux d'endettement net (I1)</b>				
Dette nette I	CHF	22'318'896.97	18'171'839.01	20'245'367.99
Revenus fiscaux	CHF	15'315'046.78	15'227'985.69	15'271'516.24
		145.73%	119.33%	132.57%

### Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

Le **taux d'endettement net** qui s'élève à 119.33% pour l'exercice 2025 est considéré comme **suffisant**, il est en diminution par rapport à l'exercice 2024. L'évolution de l'indicateur provient de la diminution de la dette nette. Cet indicateur s'est sensiblement amélioré.

		2024	2025	Moyenne
<b>2. Degré d'autofinancement (I2)</b>				
Autofinancement	CHF	5'135'899.71	5'115'757.72	5'125'828.72
investissements nets	CHF	1'149'796.93	966'297.81	1'058'047.37
		446.68%	529.42%	484.46%

### Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80 - 100%	cas normal
50 - 80%	récession

Le **degré d'autofinancement** est favorablement impacté par le volume d'investissements restreint. En 2025, comme en 2024, les investissements nets ont été plus que couverts par la marge d'autofinancement.

		2024	2025	Moyenne
<b>3. Part des charges d'intérêts (I3)</b>				
Charges d'intérêts nets	CHF	2'818.75	63'163.50	32'991.13
Revenus courants	CHF	22'589'530.40	22'905'195.07	22'747'362.74
		0.01%	0.28%	0.15%

### Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

La **part des charges d'intérêts** nets est toujours considérée comme **bonne**. L'augmentation des charges nettes en 2025 est due d'une part à moins d'intérêts facturés effectivement (hors provision) et à moins d'intérêts encaissés sur les liquidités (taux pour placement quasi-nuls).

		2024	2025	Moyenne
<b>4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)</b>				
Dette brute	CHF	30'095'259.63	27'511'470.37	28'803'365.00
Revenus courants	CHF	22'589'530.40	22'905'195.07	22'747'362.74
		133.23%	120.11%	126.62%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% – 100%	bon
100% – 150%	moyen
150% – 200%	mauvais
> 200%	critique

La dette brute par rapport aux revenus est considérée comme **moyenne**, la situation s'est améliorée en 2025.

		2024	2025	Moyenne
<b>5. Proportion des investissements (I5)</b>				
Investissements bruts	CHF	2'867'587.62	1'271'434.06	2'069'510.84
Dépenses totales	CHF	20'064'518.31	19'046'571.41	19'555'544.86
		14.29%	6.68%	10.58%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% – 20%	eff. d'inv. moyen
20% – 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

Pour l'exercice 2025, la **proportion des investissements** est considérée comme **faible**, en raison du volume des investissements bruts encore en diminution par rapport à l'exercice précédent.

		2024	2025	Moyenne
<b>6. Part du service de la dette (I6)</b>				
Service de la dette	CHF	2'656'613.68	2'588'800.95	2'622'707.32
Revenus courants	CHF	22'589'530.40	22'905'195.07	22'747'362.74
		11.76%	11.30%	11.53%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% – 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

Pour l'exercice 2025, la **part du service de la dette** est toujours considérée comme une **charge acceptable**.

		2024	2025	Moyenne
<b>7. Dette nette 1 par habitant (I7)</b>				
Dette nette I	CHF	22'318'896.97	18'171'839.01	20'245'367.99
Population résidante permanente		4'291	4'389	4'340
		5'201	4'140	4'665

#### Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

L'exercice 2025 indique une **dette nette par habitant** encore en diminution par rapport à l'exercice précédent. L'endettement est maintenant considéré comme **important**.

		2024	2025	Moyenne
<b>8. Taux d'autofinancement (I8)</b>				
Autofinancement	CHF	5'135'899.71	5'115'757.72	5'125'828.72
Revenus courants	CHF	22'589'530.40	22'905'195.07	22'747'362.74
		22.74%	22.33%	22.53%

#### Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

Le **taux d'autofinancement** est considéré comme **bon**, il s'agit encore d'un indicateur qui est stable pour les années 2025 et 2024.

### Considérations du Président de la commune

*Si 2024 marque la fin des travaux de rénovation du bâtiment communal, 2025 annonce une situation financière réjouissante et peut être considérée comme saine.*

*Les investissements sont à la baisse, de même que l'endettement, les taux d'intérêts restent relativement bas. Malgré un avenir financier plus serein, la prudence reste requise car il faut penser à l'amortissement de nos dettes.*

*Il faut également anticiper le financement du projet futur de la nouvelle STEP intercommunale.*

*Espérance, foi, optimisme, confiance sont les mots-clés pour entrevoir, avancer vers demain en toute sérénité...*

## Caractéristiques des comptes 2025

Sauf exception, les variations qui concernent les amortissements ainsi que les séparations des comptes en lien avec MCH2 ne sont pas commentées.

Conformément à l'ordonnance sur la gestion financière des communes, les principales variations importantes par rapport au budget 2025 sont les suivantes :

### Fonctionnement

	Compte 2025	Budget 2025	Compte 2024
<b>Administration générale (0)</b>			
1. Salaires des membres du conseil 012.3000.00	<b>114'215.85</b>	13'300.00	13'250.80
2. Amort. Planifiés immo. Incorp. 022.3320.00	<b>26'300.00</b>	0.00	52'661.45

- L'écart au budget s'explique par l'absence de ventilation des rémunérations des membres du conseil communal dans les sections de frais. Ce changement est effectué pour se conformer à la pratique générale, cette dernière augmente d'ailleurs la transparence. Les rémunérations des conseillers communaux ont été augmentées pour atteindre le seuil de cotisations LPP, passant de Fr. 19'800.- à Fr. 22'680.- par année. Au total, cela représente un coût supplémentaire d'environ Fr. 10'500.- par année.
- Le montant du budget 2025 a été imputé par erreur dans la section 029 Immeubles administratifs (Budget 2025 du compte 029.3320.00 Amortissements planifiés d'immobilisations incorporelles Fr. 28'700.-).

	Compte 2025	Budget 2025	Compte 2024
<b>Ordre et sécurité publics, défense (1)</b>			
3. Charges de personnel, 120.30	<b>32'983.55</b>	22'000.00	20'276.45
4. Curatelles adultes, 122.3632.19	<b>69'905.20</b>	38'000.00	24'439.50
5. Soldes sapeurs-pompiers, 150.3001.10	<b>53'466.80</b>	29'000.00	30'471.50
6. Indemnités commandant et rempl. 150.3001.11	<b>10'000.00</b>	0.00	0.00

- Les charges de personnel pour la justice communale sont supérieures au budget de Fr. 10'983.55 car la rémunération du juge de commune a été augmentée et parce que les coûts de greffe sont traités comme un salaire et non plus comme une prestation de service comme c'était le cas précédemment, ces charges sont également supérieures au budget 2025. En parallèle, les émoluments de la justice communale ont aussi augmenté.
- Les frais pour les curatelles adultes ont subi une hausse importante, en partie à cause d'un rattrapage de facturation en attente de décisions.
- Le montant des soldes pour les sapeurs-pompiers est supérieur au budget mais cette différence est compensée par des coûts inférieurs dans le compte 150.3138.01 Cours sapeurs-pompiers pour des questions de traitement comptable.
- Les indemnités de fonction du commandant du service du feu et de son remplaçant sont désormais ventilées séparément. Elles étaient auparavant intégrées dans les soldes sapeurs-pompiers sous forme de rémunération horaire. Le conseil communal a validé une indemnité de fonction annuelle fixe de Fr. 6'000.- pour le commandant et de Fr. 4'000.- pour son remplaçant.

	Compte 2025	Budget 2025	Compte 2024
<b>Enseignement et formation (2)</b>			
7. Entretien des bâtiments, 212.3144.00	<b>19'958.35</b>	3'000.00	7'625.40
8. Contributions pour les élèves, 212.3631.00	<b>1'598'427.20</b>	1'400'000.00	1'356'833.00
9. Soutien pédagogique élèves CO, 213.3130.46	<b>14'195.00</b>	0.00	0.00
10. Contributions pour les élèves, 213.3631.00	<b>528'354.00</b>	502'000.00	487'844.90
11. Salaires du pers. de conciergerie, 218.3010.06	<b>60'087.13</b>	34'400.00	30'737.12
12. Transports scolaires secondaire 2, 251.3634.03	<b>61'643.60</b>	48'000.00	50'919.30

- Le budget 2025 pour l'entretien du centre scolaire est dépassé de Fr. 16'958.35 car diverses prestations ont été nécessaires sur certaines installations (portes automatiques, intervention sur la PAC, contrôle CVC, etc.).
- La participation communale aux traitements des enseignants pour l'école primaire, facturée par le Canton, est plus élevée que prévue.

9. De nouvelles prestations de soutien pédagogiques et éducatives ont été financées pour des élèves du C.O.
10. La participation communale aux traitements des enseignants pour le cycle d'orientation, facturée par le Canton, est plus élevée que prévue.
11. La ventilation effective des heures de nettoyage pour l'UAPE laisse apparaître un écart par rapport au budget. Le nombre d'enfants accueillis en hausse et l'organisation des repas sur plusieurs sites impacte directement les charges de personnel pour la conciergerie (nettoyage du soir et intendance du midi).
12. Le nombre de demandes de subventions pour les rail-check des élèves du secondaires II est en hausse par rapport au budget et au compte précédent.

	Compte 2025	Budget 2025	Compte 2024
<b>Culture, sport et loisirs, église (3)</b>			
13. Amort. Planifiés immeubles PA 329.3300.40	<b>10'200.00</b>	200.00	200.00

13. Le bâtiment de l'ancien musée de spéléologie au Grugnay est ventilé dans la section 329 au lieu de la section 840. L'écart de Fr. 10'000.- se retrouve dans le budget de la section 840.

	Compte 2025	Budget 2025	Compte 2024
<b>Santé (4)</b>			
14. Frais de prophylaxie dentaire 433.3636.01	<b>105'116.25</b>	87'000.00	102'024.90

14. La participation communale aux frais de prophylaxie (soins conservateurs et traitements orthodontiques) est en augmentation par rapport au budget mais similaire à l'ordre de grandeur des comptes 2024.

	Compte 2025	Budget 2025	Compte 2024
<b>Prévoyance sociale (5)</b>			
15. Institutions handicapés 523.3631.07	<b>578'826.22</b>	537'000.00	574'346.07
16. Prest. complémentaires AVS/AI 532.3631.05	<b>281'469.39</b>	246'600.00	260'528.92
17. Assistance et curatelles éducatives 544.3631.06	<b>78'000.00</b>	32'100.00	37'500.00
18. Frais de repas (traiteur) 5451.3130.20	<b>76'760.00</b>	55'000.00	43'084.00
19. Amortissements non planifiés 5451.3301.40	<b>87'799.00</b>	0.00	0.00
20. Aide sociale (facture Canton) 572.3637.08	<b>340'558.50</b>	277'300.00	315'495.45

15. La participation communale pour les frais d'exploitation des institutions pour handicapés est plus élevée que prévue au budget. Cette participation est facturée par le Canton (charge liée), elle est du même ordre qu'en 2024.
16. La participation communale pour les prestations complémentaires est plus élevée que prévue au budget. Cette participation est facturée par le Canton (charge liée).
17. La participation communale pour les curatelles éducatives a subi une hausse importante en raison d'une augmentation des situations.
18. Le service traiteur a pu facturer les frais de repas par site pour la structure d'accueil. La distinction entre les repas pour la crèche et ceux pour l'UAPE se fait maintenant de façon effective et non plus selon une clé de répartition. Ce changement a permis de faire ressortir une différence au niveau de la ventilation des charges (plus de charges à la crèche et moins à l'UAPE).
19. Les containers (structure préfabriquée provisoire) de l'ancienne crèche ne sont plus utilisés et font surtout l'objet d'une demande de démontage de la part de la Commission Cantonale des Constructions. Un amortissement non planifié a donc été pratiqué sur l'exercice 2025, laissant une valeur de Fr. 1.- pour mémoire au bilan, jusqu'à l'enlèvement effectif.
20. La facture du Canton pour la participation communale à l'aide sociale harmonisée est supérieure au budget. Finalement, la participation 2024 dépassait elle aussi déjà le budget 2025.

	Compte 2025	Budget 2025	Compte 2024
<b>Trafic et télécommunications (6)</b>			
21. Partic. entretien routes cantonales 613.3631.10	<b>451'340.65</b>	330'000.00	314'783.50
22. Entretien éclairage public 615.3141.01	<b>67'467.20</b>	55'000.00	47'490.55

21. La participation communale pour les travaux sur la RC 69 (Grugnay) était prévu dans le budget investissement.
22. Certains travaux prévus en 2024 ont été réalisés et facturés sur 2025 (RC 501 St-Pierre-de-Clages).

	Compte 2025	Budget 2025	Compte 2024
<b>Protection de l'environnement et aménagement du territoire (7)</b>			
23. Autres honoraires conseillers ext. 7200.3132.03	<b>16'033.81</b>	0.00	0.00
24. Elévateur électrique 7201.3111.17	<b>12'969.98</b>	0.00	0.00
25. Transport et ramassage des ordures 730.3130.31	<b>137'582.58</b>	121'000.00	121'218.56
26. Entretien torrents, bisses et rivières 741.3142.01	<b>316'694.35</b>	240'000.00	480'587.00
27. Entretien des berges du Rhône 741.3142.02	<b>45'637.60</b>	26'100.00	29'269.11
28. Surveillance des falaises 745.3132.08	<b>32'472.95</b>	19'000.00	17'785.00
29. Contrôle dossiers énergétiques	<b>10'017.20</b>	0.00	0.00

23. Il a été nécessaire de faire appel à un prestataire externe pour la mise en œuvre, le suivi et l'accompagnement de la première facturation de la taxe sur les eaux pluviales.
24. Un élévateur électrique d'occasion a été acquis pour la STEP afin de faciliter la gestion des tâches de manutention remplies précédemment par un gerbeur.
25. Les charges pour le ramassage des ordures ménagères ont augmentées d'un peu plus de Fr 16'500.- du fait d'un changement de tarif du prestataire qui a inclus dans ses nouveaux prix sa propre main d'œuvre. Ainsi, cette augmentation est à mettre en relation avec la fin des charges de personnel directes imputées au service des déchets. Les charges de personnel ont été ventilées vers les routes communales (section 615).
26. Le budget pour l'entretien des torrents est dépassé à cause de travaux urgents sur le Cry dans le but de protéger la source d'eau potable des Fontanette de Fareire.
27. Le budget pour l'entretien des berges du Rhône est principalement dépassé à cause de travaux de sécurisation urgents liés aux intempéries d'avril 2025.
28. La surveillance annuelle des falaises et des glissements a nécessité plus de travail que prévu et un contrôle de la falaise en amont du bisse du Poteu a été effectué en sus.
29. Les frais pour les contrôles des dossiers énergétiques ont été séparés des autorisations cantonales de construire (790.3130.16).

## Services autofinancés

Financement spécial	01.01.2025	31.12.2025	Variation	Remarque
Déchets	151'537.62 CHF	113'575.42 CHF	-37'962.20 CHF	Bénéfice du service 2025 par financement spécial
Eau potable	-970'358.66 CHF	-1'156'922.36 CHF	-186'563.70 CHF	Bénéfice du service 2025 par financement spécial
Irrigation	-88'423.96 CHF	-88'737.47 CHF	-313.51 CHF	Bénéfice du service 2025 par financement spécial
Eaux usées	1'047'749.38 CHF	754'286.44 CHF	-293'462.94 CHF	<b>Amortissement du déficit (2017)</b> Solde par financement spécial

Détail eaux usées	2025		
Eaux usées	13'250.94 CHF	a	Bénéfice eaux usées (y.c charges STEP)
Eaux usées (amort.)	280'212.00 CHF	b	Amortissement du déficit 2017
STEP (charges)	496'947.83 CHF	c	Imputation interne vers eaux usées (7200)

Variation = a + b

## Finances et impôts

Le total des revenus du dicastère Finances et Impôts est bien supérieur au budget 2025, établi prudemment. Les recettes fiscales qui figurent dans les comptes tiennent compte des variations observables sur les années antérieures une fois les taxations définitives connues. Les provisions sont étudiées et ajustées sur la base des recettes effectives des années précédentes. L'augmentation de la population influence favorablement les revenus fiscaux des personnes physiques.

### Remarques sur les revenus par section :

#### **910 Impôts des personnes physiques**

Ces revenus sont nettement supérieurs à l'estimation prudente du budget 2025 et en augmentation par rapport aux comptes 2024. Le processus d'évaluation reste identique à la pratique des années antérieures dans le but de garantir la permanence des méthodes.

#### **911 Impôts des personnes morales**

Ces revenus sont supérieurs à l'estimation prudente du budget 2025 mais en diminution par rapport aux comptes 2024.

#### **930 Péréquation financière**

Le montant de la péréquation financière intercommunale est supérieur au budget et toujours en augmentation. Le calcul définitif de 2025 se base sur les données 2019 à 2021.

#### **950 Quotes-parts, autres**

Les revenus de la PCP versée par Genedis ont été supérieurs aux attentes.

#### **961 Intérêts**

Les intérêts sur les liquidités de la commune ont été moindres par rapport à l'année 2024, les taux du marché n'étant plus vraiment favorable aux placements à court terme et sans risque.

Les produits des intérêts de retard sont supérieurs au budget mais inférieurs aux comptes 2024.

Les dividendes reçus sont du même ordre de grandeur que dans l'exercice 2024, le budget quant à lui était trop prudent.

#### **963 Immeubles et titres du patrimoine financier**

La commune a reçu un montant de Fr. 145'040.73 pour le solde du dédommagement en lien avec la sortie de l'association de l'ancien hôpital de Gravelone.

### Remarques sur les charges par section :

#### **919 Autres impôts**

Contrairement aux comptes 2024 et au budget 2025, cette section ne présente aucune charge dans l'exercice 2025 car les services autofinancés sont tous bénéficiaires, aucune charge n'a donc été imputée au ménage communal.

#### **961 Intérêts**

Le total des charges de la section Intérêts est inférieur aux comptes 2024 et au budget 2025 du fait de reclassements comptable.

		<b>Compte 2024</b>	<b>Budget 2025</b>	<b>Compte 2025</b>	<b>Remarque</b>
961.3180.00	Rectifications sur créances autres	51'900.00 CHF	- CHF	39'900.00- CHF	Provision
961.3180.01	Rectifications sur créances d'impôts	130'000.00 CHF	- CHF	30'000.00 CHF	Provision
961.3181.01	Pertes sur débiteurs impôts revenu et fortune PP	243'741.54 CHF	195'000.00 CHF	- CHF	Reclassé et séparation PP/PM
961.3181.02	Pertes sur débiteurs autres impôts PP	30'550.89 CHF	25'000.00 CHF	- CHF	Changement de numérotation
961.3181.11	Pertes sur débiteurs factures diverses*	- CHF	- CHF	134'244.21 CHF	Pertes effectives autres factures
910.3181.01	Pertes sur débiteurs impôts revenu et fortune PP	- CHF	- CHF	227'693.16 CHF	Pertes effectives PP
911.3181.04	Pertes sur débiteurs impôts personnes morales	- CHF	- CHF	285.75 CHF	Pertes effectives PM
	<b>Total</b>	<b>456'192.43 CHF</b>	<b>220'000.00 CHF</b>	<b>352'323.12 CHF</b>	

\* Une partie des pertes effectives a été compensée avec une provision et de nouvelles provisions ont été constituées (voir tableau des provisions dans l'annexe)

## Investissements

Pour l'exercice 2025, les principaux investissements sont les suivants :

### *Investissements nets supérieurs à 100'000.-*

- Travaux de transformation, bâtiment communal (fin)
- Participation investissement CO des Deux Rives (travaux toiture)
- Participation aux frais de construction des routes cantonales
- Achat d'un terrain au centre du village
- Canalisations et conduites d'eau potable (RC 69 et La Tour)

### *Investissements nets compris entre 50'000.- et 99'999.99*

- Nouveau véhicule de police
- Travaux de transformation, nouvelle crèche (fin)
- Canalisations et conduites d'égouts (RC 69 et La Tour)
- Canalisations et conduites irrigation (RC 69, La Tour, filtre)

## Synthèse des coûts pour la transformation du bâtiment communal

Coûts par exercice :

Exercice comptable	Administration	Crèche	Total bâtiment	Etapes
2021	500'000.00 CHF	- CHF	500'000.00 CHF	Projet et études
2022	- CHF	- CHF	- CHF	Travaux suspendus en attente devis final
2023	3'419'500.00 CHF	2'110'500.00 CHF	5'530'000.00 CHF	Début des travaux - Gros œuvre
2024	251'123.80 CHF	105'500.00 CHF	356'623.80 CHF	Suite des travaux - Finitions
2025	139'868.18 CHF	50'926.22 CHF	190'794.40 CHF	Fin des travaux - Factures finales
<b>Total</b>	<b>4'310'491.98 CHF</b>	<b>2'266'926.22 CHF</b>	<b>6'577'418.20 CHF</b>	

Coûts ventilés par étage :

3ème étage	Combles	0.00%	- CHF
2ème étage	Salles de conférence	5.53%	364'041.06 CHF
1er étage	Services techniques	30.00%	1'973'225.46 CHF
Rez	Services administratifs	30.00%	1'973'225.46 CHF
Rez inférieur	Crèche	34.47%	2'266'926.22 CHF
	<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>6'577'418.20 CHF</b>

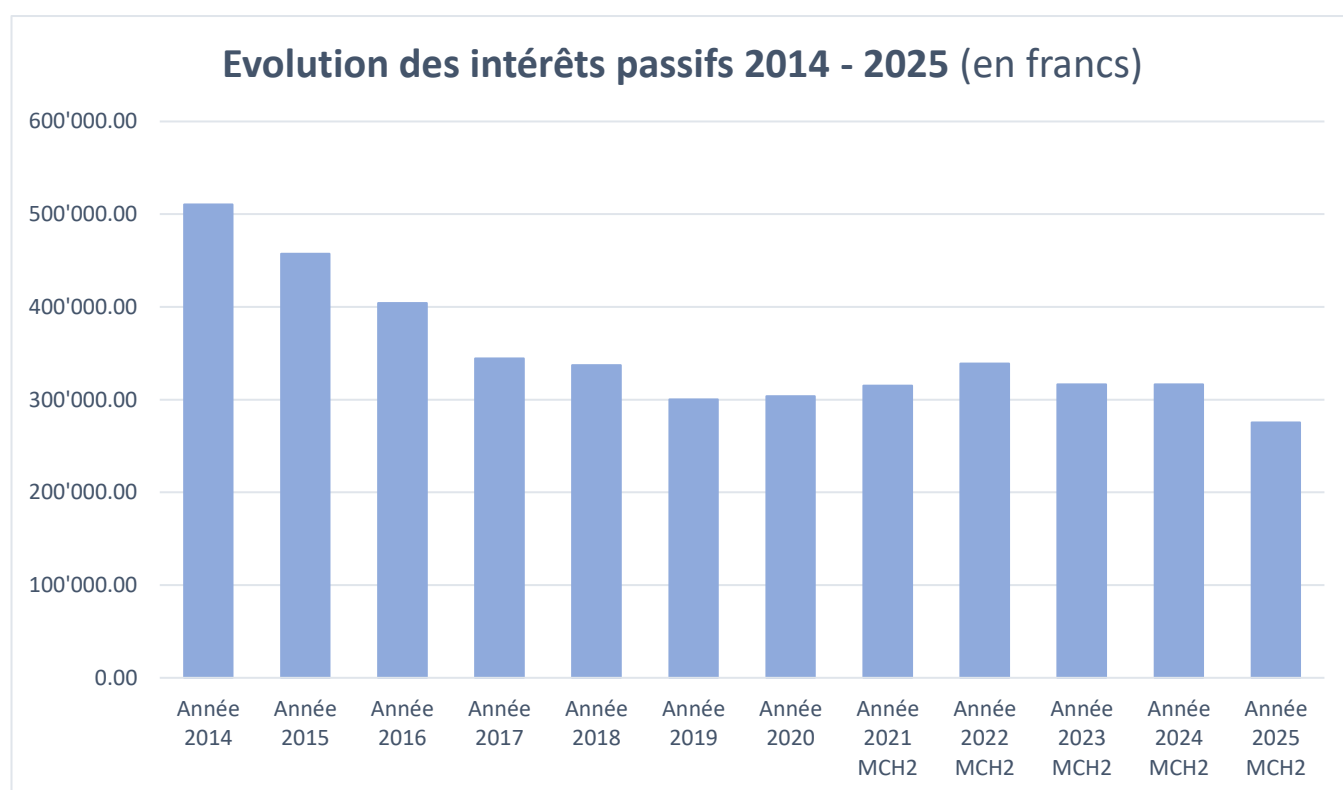
Crédits d'engagement - situation :

Coûts Administration	Coûts Crèche	Crédits d'engagement
4'310'491.98 CHF	2'266'926.22 CHF	6'100'000.00 CHF
<b>6'577'418.20 CHF</b>		<b>-477'418.20 CHF</b>

Les coûts totaux font ressortir un dépassement des crédits d'engagement de Fr. 477'418.20, montant conforme aux compétences du conseil communal.

## Les intérêts passifs

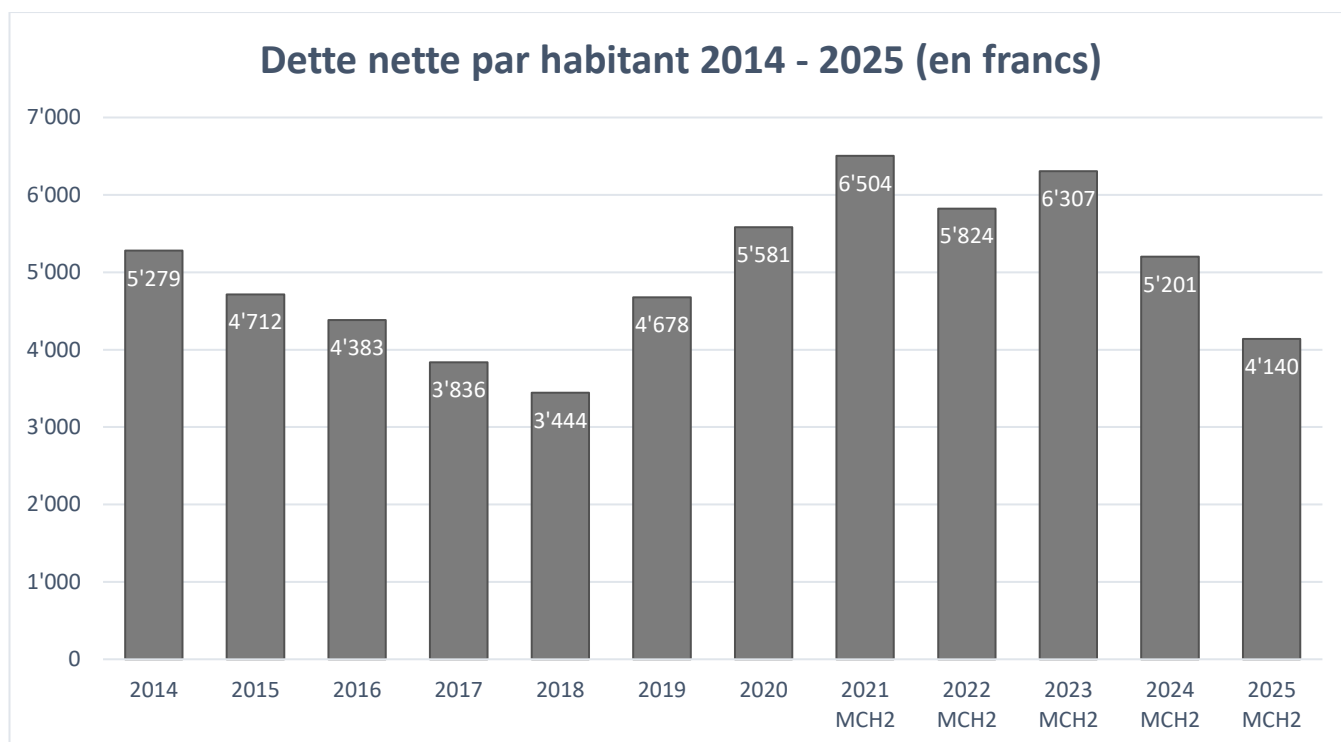
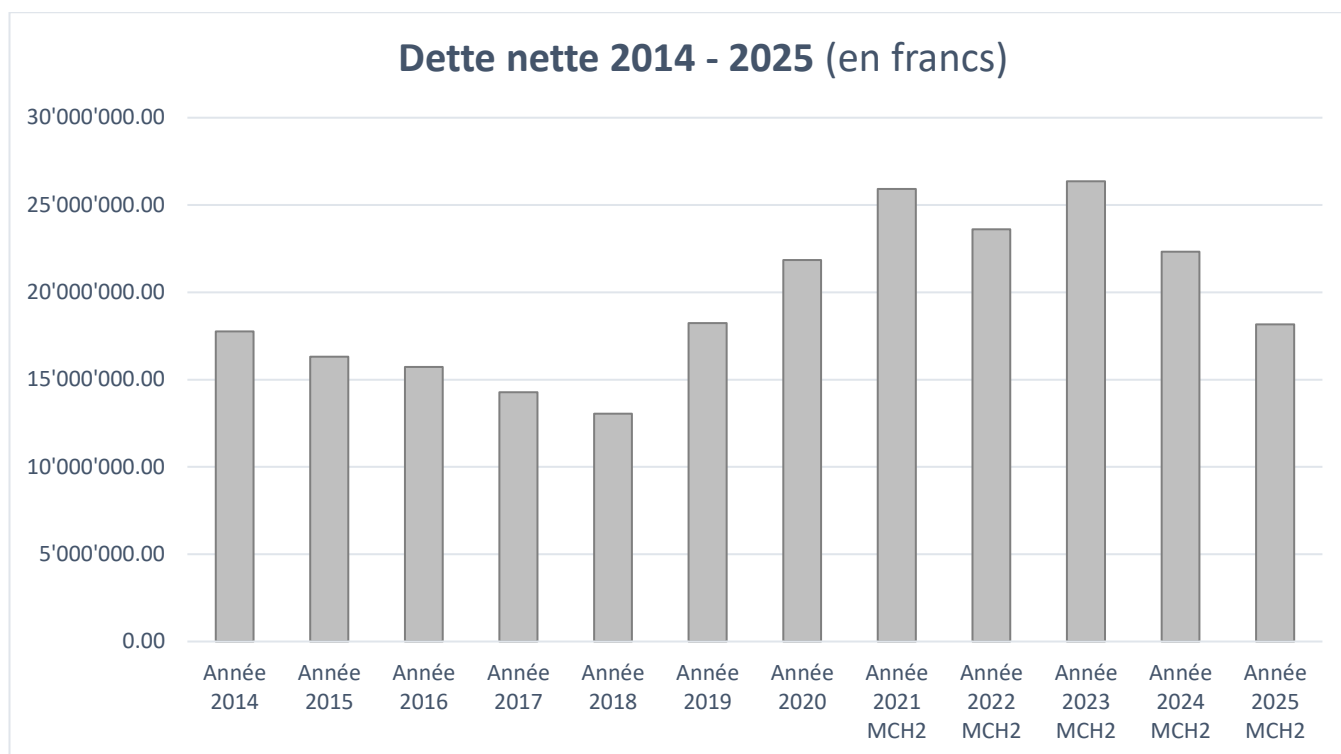
Année	Montant (CHF)
2014	510'397.96
2015	457'427.31
2016	404'321.16
2017	344'421.01
2018	337'330.52
2019	300'241.80
2020	303'865.34
2021	315'251.80
2022	338'914.92
2023	316'447.00
2024	307'310.60
2025	275'455.30



Les intérêts passifs ont légèrement diminué par rapport à l'exercice précédent. L'endettement a également diminué. Depuis 2019, les charges d'intérêts peuvent être considérées comme stables.

Pour l'année 2025, le taux moyen annualisé des dettes à long terme était de 0.78%, ce dernier peut être considéré comme très favorable.

## Endettement net



	2024	2025	Variation
<b>Endettement net</b>	22'318'896.97	18'171'839.01	-18.58%
<b>Nombre d'habitants</b>	4'291	4'389	2.28%
<b>Endettement net par habitant</b>	5'201	4'140	-20.40%

Aperçu du compte de résultats et investissements	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
--	----------------	----------------	----------------

Compte de résultats			
---------------------	--	--	--

<b>Résultat avant amortissements comptables</b>				
Charges financières	- CHF	18'270'473.85	19'225'797.00	18'494'094.43
Revenus financiers	+ CHF	23'406'373.56	20'758'592.00	23'609'852.15
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF	<b>5'135'899.71</b>	<b>1'532'795.00</b>	<b>5'115'757.72</b>
<b>Résultat après amortissements comptables</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	5'135'899.71	1'532'795.00	5'115'757.72
Amortissements planifiés	- CHF	2'568'222.33	2'437'345.00	2'434'940.10
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	545'861.29	340'042.00	521'704.30
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	49'000.00	31'920.00	1'000.00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	85'572.60	88'700.00	90'697.35
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF	-	<b>1'301'372.00</b>	-
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF	<b>1'985'243.49</b>	-	<b>2'069'415.97</b>

Compte des investissements			
----------------------------	--	--	--

Dépenses	+ CHF	2'867'587.62	2'323'500.00	1'271'434.06
Recettes	- CHF	1'717'790.69	779'850.00	305'136.25
<b>Investissements nets</b>	= CHF	<b>1'149'796.93</b>	<b>1'543'650.00</b>	<b>966'297.81</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF	-	-	-

Financement			
-------------	--	--	--

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	5'135'899.71	1'532'795.00	5'115'757.72
Investissements nets	- CHF	1'149'796.93	1'543'650.00	966'297.81
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF	-	<b>10'855.00</b>	-
<b>Excédent de financement</b>	= CHF	<b>3'986'102.78</b>	-	<b>4'149'459.91</b>

Compte de résultats échelonné		Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
<b>Charges d'exploitation</b>				
30 Charges de personnel	CHF	4'898'700.05	5'610'900.00	5'282'699.42
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	4'966'324.16	4'832'235.00	4'466'904.81
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	2'416'812.58	2'266'845.00	2'269'293.95
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	545'861.29	340'042.00	521'704.30
36 Charges de transferts	CHF	7'443'478.23	7'808'090.00	7'996'521.32
37 Subventions redistribuées	CHF	15'135.00	-	23'909.25
<b>Total des charges d'exploitation</b>	CHF	<b>20'286'311.31</b>	<b>20'858'112.00</b>	<b>20'561'033.05</b>
<b>Revenus d'exploitation</b>				
40 Revenus fiscaux	CHF	15'315'046.78	12'928'000.00	15'227'985.69
41 Patentes et concessions	CHF	11'102.20	8'100.00	16'286.45
42 Taxes	CHF	3'852'492.55	4'198'760.00	4'502'222.64
43 Revenus divers	CHF	-	-	12'983.50
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	49'000.00	31'920.00	1'000.00
46 Revenus de transferts	CHF	2'407'966.15	2'095'760.00	2'266'160.06
47 Subventions à redistribuer	CHF	15'135.00	-	23'909.25
<b>Total des revenus d'exploitation</b>	CHF	<b>21'650'742.68</b>	<b>19'262'540.00</b>	<b>22'050'547.59</b>
<b>R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation</b>		<b>1'364'431.37</b>	<b>-1'595'572.00</b>	<b>1'489'514.54</b>
34 Charges financières	CHF	333'110.60	304'200.00	298'655.30
44 Revenus financiers	CHF	953'922.72	598'400.00	878'556.73
<b>R2 Résultat provenant de l'activité de financement</b>	CHF	<b>620'812.12</b>	<b>294'200.00</b>	<b>579'901.43</b>
<b>O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)</b>		<b>1'985'243.49</b>	<b>-1'301'372.00</b>	<b>2'069'415.97</b>
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
<b>E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire</b>	CHF	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)</b>	CHF	<b>1'985'243.49</b>	<b>-1'301'372.00</b>	<b>2'069'415.97</b>

## Aperçu du bilan

Etat 31.12.2024

Etat 31.12.2025

1	Actif	43'313'214.95	42'708'224.12
	<b>Patrimoine financier</b>	<b>12'669'914.75</b>	<b>13'624'263.56</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	4'041'412.78	5'786'215.73
101	Créances	6'134'477.21	5'450'357.50
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	2'189'534.76	2'106'400.33
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	232'000.00	208'800.00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	72'490.00	72'490.00
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	<b>Patrimoine administratif</b>	<b>30'643'300.20</b>	<b>29'083'960.56</b>
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	27'414'998.20	25'857'155.56
142	Immobilisations incorporelles	143'900.00	81'303.00
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	1'745'902.00	1'792'602.00
146	Subventions d'investissement	1'338'500.00	1'352'900.00
2	Passif	43'313'214.95	42'708'224.12
	<b>Capitaux de tiers</b>	<b>34'988'811.72</b>	<b>31'796'102.57</b>
200	Engagements courants	2'411'921.03	1'608'471.32
201	Engagements financiers à court terme	3'338.60	7'999.05
204	Passifs de régularisation	2'667'339.08	2'069'000.74
205	Provisions à court terme	797'300.00	723'900.00
206	Engagements financiers à long terme	27'680'000.00	25'895'000.00
208	Provisions à long terme	130'585.40	191'001.90
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	1'298'327.61	1'300'729.56
	<b>Capital propre</b>	<b>8'324'403.23</b>	<b>10'912'121.55</b>
29	Capital propre	8'324'403.23	10'912'121.55

Tableau de flux de trésorerie			Flux
	Diminution des actifs et augmentation des passifs Augmentation des actifs et diminution des passifs	provenance des fonds (+) emploi de fonds (-)	
	Résultat ordinaire du compte de résultats		2'069'415.97
	Résultat extraordinaire du compte de résultats		-
	Amortissements planifiés	+	2'434'940.10
	Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	521'704.30
	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	1'000.00
	Réévaluations des prêts du PA	+	-
	Réévaluations des participations du PA	+	90'697.35
	Attributions au capital propre	+	-
	Prélèvements sur le capital propre	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire</b>			<b>5'115'757.72</b>
<b>Dépenses d'investissements</b>			
50	Immobilisations corporelles	-	915'786.90
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	38'203.66
54	Prêts	-	-
55	Participations et capital social	-	137'397.35
56	Propres subventions d'investissement	-	180'046.15
57	Subventions d'investissement redistribuées	-	-
<b>Recettes d'investissements</b>			
60	Transferts au patrimoine financier	+	4'000.00
61	Remboursements	+	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	+	-
63	Subventions d'investissement acquises	+	301'136.25
64	Remboursement de prêts	+	-
65	Transferts de participations	+	-
66	Remboursement de subventions d'investissement propres	+	-
67	Subventions d'investissement à redistribuer	+	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>			<b>-966'297.81</b>
		<b>Etat 31.12.2024</b>	<b>Etat 31.12.2025</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	4'041'412.78	5'786'215.73
101	Créances	6'134'477.21	5'450'357.50
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	2'189'534.76	2'106'400.33
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	232'000.00	208'800.00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	72'490.00	72'490.00
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
200	Engagements courants	2'411'921.03	1'608'471.32
201	Engagements financiers à court terme	3'338.60	7'999.05
204	Passifs de régularisation	2'667'339.08	2'069'000.74
205	Provisions à court terme	797'300.00	723'900.00
206	Engagements financiers à long terme	27'680'000.00	25'895'000.00
208	Provisions à long terme	130'585.40	191'001.90
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	1'298'327.61	1'300'729.56
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b>			<b>-2'404'656.96</b>
29	Capital propre	8'324'403.23	10'912'121.55
<b>Variation des liquidités et placements à court terme</b>			<b>1'744'802.95</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	4'041'412.78	5'786'215.73

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	0 Administration générale	1'780'583.50	123'138.98	1'901'825.00	136'050.00	1'877'322.02
1 Ordre et sécurité publics, défense	1'365'000.50	300'481.30	1'386'270.00	188'750.00	1'341'501.88	291'434.98
2 Formation	5'211'410.05	778'841.10	5'553'510.00	742'660.00	5'574'927.08	879'058.00
3 Culture, sports et loisirs, église	1'148'073.63	84'942.40	1'108'019.00	69'900.00	997'638.70	82'527.87
4 Santé	869'285.09	-	894'140.00	-	883'529.21	-
5 Prévoyance sociale	2'949'808.22	1'005'250.55	3'207'005.00	1'193'200.00	3'279'925.47	1'063'641.69
6 Trafic et télécommunications	1'846'488.16	161'406.93	2'060'449.00	142'900.00	1'890'275.46	147'034.15
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	3'811'217.06	3'407'106.18	4'012'545.00	3'318'192.00	4'072'700.46	3'415'574.77
8 Economie publique	878'891.36	427'681.60	1'055'784.00	518'160.00	815'080.46	474'050.40
9 Finances et impôts	1'609'372.50	17'166'524.52	912'337.00	14'480'700.00	808'535.44	17'127'887.38
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>21'470'130.07</b>	<b>23'455'373.56</b>	<b>22'091'884.00</b>	<b>20'790'512.00</b>	<b>21'541'436.18</b>	<b>23'610'852.15</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		<b>1'301'372.00</b>		-
<b>Excédent de revenus</b>	<b>1'985'243.49</b>		-		<b>2'069'415.97</b>	

Compte de résultats selon les natures	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	4'898'700.05		5'610'900.00		5'282'699.42	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'966'324.16		4'832'235.00		4'466'904.81	
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'416'812.58		2'266'845.00		2'269'293.95	
34 Charges financières	333'110.60		304'200.00		298'655.30	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	545'861.29		340'042.00		521'704.30	
36 Charges de transferts	7'443'478.23		7'808'090.00		7'996'521.32	
37 Subventions redistribuées	15'135.00		-		23'909.25	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	850'708.16		929'572.00		681'747.83	
40 Revenus fiscaux		15'315'046.78		12'928'000.00		15'227'985.69
41 Patentes et concessions		11'102.20		8'100.00		16'286.45
42 Taxes		3'852'492.55		4'198'760.00		4'502'222.64
43 Revenus divers		-		-		12'983.50
44 Revenus financiers		953'922.72		598'400.00		878'556.73
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		49'000.00		31'920.00		1'000.00
46 Revenus de transferts		2'407'966.15		2'095'760.00		2'266'160.06
47 Subventions à redistribuer		15'135.00		-		23'909.25
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		850'708.16		929'572.00		681'747.83
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>21'470'130.07</b>	<b>23'455'373.56</b>	<b>22'091'884.00</b>	<b>20'790'512.00</b>	<b>21'541'436.18</b>	<b>23'610'852.15</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		1'301'372.00		-
<b>Excédent de revenus</b>	<b>1'985'243.49</b>		-		<b>2'069'415.97</b>	

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	356'385.25	-	-	-	139'868.18	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	81'911.20	35'221.82	155'000.00	52'000.00	73'400.00	4'000.00
2 Formation	38'672.60	-	119'000.00	-	137'397.35	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	105'500.00	-	45'000.00	-	50'926.22	-
6 Trafic et télécommunications	158'987.05	5'400.00	690'000.00	-	436'654.86	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'968'089.50	1'384'648.87	927'500.00	584'350.00	306'485.08	301'136.25
8 Economie publique	158'042.02	292'520.00	387'000.00	143'500.00	126'702.37	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>2'867'587.62</b>	<b>1'717'790.69</b>	<b>2'323'500.00</b>	<b>779'850.00</b>	<b>1'271'434.06</b>	<b>305'136.25</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>1'149'796.93</b>		<b>1'543'650.00</b>		<b>966'297.81</b>
<b>Excédent de recettes</b>	-		-		-	

Compte des investissements selon les natures	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	2'533'298.48		1'729'500.00		915'786.90	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	161'106.79		-		38'203.66	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	38'672.60		119'000.00		137'397.35	
56 Propres subventions d'investissement	134'509.75		475'000.00		180'046.15	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		5'400.00		-		4'000.00
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		257'800.00		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		1'454'590.69		779'850.00		301'136.25
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>2'867'587.62</b>	<b>1'717'790.69</b>	<b>2'323'500.00</b>	<b>779'850.00</b>	<b>1'271'434.06</b>	<b>305'136.25</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>1'149'796.93</b>		<b>1'543'650.00</b>		<b>966'297.81</b>
<b>Excédent de recettes</b>		<b>-</b>		<b>-</b>		<b>-</b>

**Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles**  
**Assemblée primaire**  
**OGFCo, art. 81 et 82**

Compte	Libellé, ouvrage	Crédit initial		Crédit complémentaire			Crédit global	Crédit utilisé	Crédit disponible	Crédit valable jusqu'en	
		Montant investissement	Organe compétent : décision du		Montant	Conseil Municipal décision du :					Assemblée primaire décision du :
			Conseil Municipal	Assemblée primaire							
5040	Transf. Bât. Admin	4'000'000		14.09.2020			4'000'000	4000000	-	14.09.2028	
	Transf. Bât. Admin					2'100'000	2'100'000	2'577'418	-477'418	16.11.2030	
	Total transf. (029 / 5451)						-	-	-		
710.5030	Ultrafiltration (eau potable)	3'800'000		24.01.2021			3'800'000	3'550'108	249'892	24.02.2029	
							-	-	-		

Les crédits d'engagements de la compétence de l'exécutif ne figurent pas dans ce tableau.

Recettes brutes 2025 selon outil indicateur : CHF 22'929'104.32 x 3.75 % = 859'841.40

Recettes brutes 2024 selon outil indicateur : CHF 22'604'665.40 x 3.75 % = 847'674.95 => valeur la plus basse

**Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires assemblée primaire**  
**OGFCo, art. 83 et 84**

Compte	Libellé, ouvrage	Budget	Compte	Ecart en francs	Date décision
5451.3301	Amortissement non planifié immo. Corporelle (préfabriqués Crèche à démonter)	0	87'799	87'799	07.04.2026
741.3142	Entretien ouvrages d'aménagement des cours d'eau	306'100	362'332	56'232	21.10.2025
				-	
				-	
				-	

Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 50'000 ne figurent pas dans ce tableau.

Les dépassements de crédit budgétaire concernant des dépenses liées ne figurent pas dans ce tableau.

## Aperçu des indicateurs financiers

1. Taux d'endettement net (I1)	2024	2025	Moyenne
Dettes nettes en % des revenus fiscaux	145.7%	119.3%	132.6%

### Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

2. Degré d'autofinancement (I2)	2024	2025	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets	446.7%	529.4%	484.5%

### Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

3. Part des charges d'intérêts (I3)	2024	2025	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	0.0%	0.3%	0.1%

### Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2024	2025	Moyenne
Dettes brutes en % des revenus courants	133.2%	120.1%	126.6%

### Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% - 100%	bon
100% - 150%	moyen
150% - 200%	mauvais
> 200%	critique

5. Proportion des investissements (I5)	2024	2025	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	14.3%	6.7%	10.6%

### Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% - 20%	eff. d'inv. moyen
20% - 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)	2024	2025	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	11.8%	11.3%	11.5%

### Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% - 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2024	2025	Moyenne
Dette nette l par habitant	5201	4140	4665

#### Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)	2024	2025	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	22.7%	22.3%	22.5%

#### Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

Evolution indicateurs	Comptes	Comptes	Moyenne
	2024	2025	
1. Taux d'endettement net (I1)	145.73%	119.33%	132.57%
	suffisant	suffisant	suffisant
2. Degré d'autofinancement (I2)	446.68%	529.42%	484.46%
	haute conjoncture	haute conjoncture	haute conjoncture
3. Part des charges d'intérêts (I3)	0.01%	0.28%	0.15%
	bon	bon	bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	133.23%	120.11%	126.62%
	moyen	moyen	moyen
5. Proportion des investissements (I5)	14.29%	6.68%	10.58%
	eff. d'inv. moyen	eff. d'inv. faible	eff. d'inv. moyen
6. Part du service de la dette (I6)	11.76%	11.30%	11.53%
	charge acceptable	charge acceptable	charge acceptable
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	5201	4140	4665
	endettement très important	endettement important	endettement important
8. Taux d'autofinancement (I8)	22.74%	22.33%	22.53%
	bon	bon	bon

## Rapport de l'auditeur indépendant sur les comptes annuels 2025 à l'Assemblée primaire de la commune de Chamoson

---

### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune de Chamoson, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

### *Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune de Chamoson, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

### *Responsabilités du Conseil communal relatives aux comptes annuels*

Le Conseil communal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que l'OGFCo. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### *Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune, ni sur son existence.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil communal, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

#### *Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires*

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée,
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo,
- l'endettement de la commune de Chamoson est considéré comme important et que, durant l'exercice, il a diminué par rapport à l'année précédente,
- selon notre appréciation, la commune de Chamoson est en mesure de faire face à ses engagements,
- l'entretien final avec le Conseil communal a eu lieu

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, 1er mai 2026

NOFIVAL SA  
ASR 501643



Gaëtan Brigante  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Romain De Boni  
Réviseur agréé

# Principes pour la présentation et la tenue du compte de la commune de Chamoson

## 1. Base légale

---

L'établissement du compte de la commune de Chamoson se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

## 2. Principes MCH2 appliqués et divergences

---

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La commune de Chamoson se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

### RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

### RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à Fr. 0.-

### RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

### RE 07 Recettes fiscales

- Les recettes fiscales sont comptabilisées selon le principe de la délimitation des impôts.

### RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

### RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à Fr. 20'000.-

### RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

### RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à Fr. 50'000.- par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

### RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

#### RE 14 Tableau des flux de trésorerie

- Le tableau des flux de trésorerie simplifié est élaboré sur la base du tableau de financement actualisé du MCH1.

#### RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

#### RE 18 Indicateurs financiers

- Les indicateurs de 1ère et 2ème priorités, recommandés par la conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, sont présentés dans le message introductif. Les définitions et mode de calcul se trouvent dans le manuel "modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes" dans l'annexe C.

#### RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)

- Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2. Il en va de même pour les valeurs présentées dans le tableau des garanties.
- Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.
- Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués.
- La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.
- Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont inscrits dans le groupe de matières approprié et amortis en conséquence.

### 3. Principes de la gestion financière

---

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

### 4. Principes de tenue des comptes

---

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

### 5. Principes de présentation des comptes

---

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

### 6. Principes d'évaluation du bilan

---

#### 6.1. Actif

##### 6.1.1. Patrimoine financier (PF)

---

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

En cas de réévaluation, le patrimoine financier doit faire l'objet d'évaluation ultérieure au plus tôt après 5 ans par un réviseur particulièrement qualifié au sens du code des obligations.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

---

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

#### Créances (compte bilan 101)

---

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

En outre, des correctifs d'actifs spécifiques (ducroire) sont enregistrés pour les créances fiscales.

#### Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

---

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

#### Actifs de régularisation (compte bilan 104)

---

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à Fr. 0.-

#### Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

---

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

#### Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

---

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

#### Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

---

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier sont évaluées dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

#### Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 109)

---

Les créances résultant de financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers sont comptabilisées à l'actif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

### **6.1.2. Patrimoine administratif (PA)**

---

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à Fr. 50'000.- par objet ou par projet.

#### Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

---

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

*Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :*

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 7% (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : 7% (compte bilan 1402)

Autres travaux de génie-civil : 7% (compte bilan 1403)

Bâtiments : 8% (compte bilan 1404)

Forêts : 0% (compte bilan 1405)

Biens meubles : 35% (compte bilan 1406)

Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

### Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

---

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

### Prêts (compte bilan 144)

---

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

### Participations, capital social (compte bilan 145)

---

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

### Subventions d'investissement (compte bilan 146)

---

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 10%.

## 6.2. Passif

### 6.2.1. Capitaux de tiers

---

#### Engagements courants (compte bilan 200)

---

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

#### Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

---

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

#### Passifs de régularisation (compte bilan 204)

---

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à Fr 0.-

#### Provisions à court terme (compte bilan 205)

---

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à Fr. 20'000.-

#### Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

---

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

#### Provisions à long terme (compte bilan 208)

---

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à Fr. 20'000.-

#### Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

---

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

### 6.2.2. Capital propre

---

#### Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

---

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet

sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

#### Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats. Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

#### Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

#### Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

## **7. Informations diverses**

Taxes de séjour et d'hébergement : L'encaissement des taxes de séjour à la nuitée et des taxes d'hébergement est délégué à la Société de Développement de Chamoson (SDC).

Les comptes 2025 de la SDC font état des recettes ci-dessous, ces dernières ne figurent pas dans les comptes de la commune contrairement aux taxes de séjours forfaitaires facturées par la commune :

**Taxes d'hébergements : CHF 7'763.75**

**Taxes de séjours à la nuitée : CHF 38'169.25**

Emprunt arrivant à échéance à court terme : Sur un montant total de CHF 25'895'000.- d'emprunts classés dans les engagements à long terme, un emprunt arrivera à échéance dans moins de 12 mois après la date du Bilan. La classification comptable dans les engagements financiers à court terme n'a pas été effectuée car la quasi-totalité des emprunts sont comptabilisés avec une numérotation propre à des fins de suivi.

**2063.15 BCVs : CHF 925'000.-**

## Etat du capital propre

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
<b>29</b>	<b>Capital propre</b>	<b>8'324'403</b>	<b>2'587'718</b>	-	<b>10'912'122</b>
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre	-140'504	518'302	-	377'798
291	Fonds classés dans le capital propre	-	-	-	-
294	Réserves de politique budgétaire	-	-	-	-
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	-	-	-	-
299	Excédent/découvert du bilan	8'464'908	2'069'416	-	10'534'324

## Tableau des provisions

en francs suisses

### 205 Provisions à court terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
2059.00	Provision pertes sur débiteurs impôts (ducroire)	300'000	-	-	300'000
2059.01	Provision pertes sur débiteurs autres (ducroire)	25'000	10'000	-	35'000
2059.02	Provision pertes sur débiteurs impôts (cas spécifiques)	250'000	30'000	-	280'000
2059.03	Provision pertes sur débiteurs autres (cas spécifiques)	222'300	-	133'400	88'900
2059.04	Provision encaissements à double	-	20'000	-	20'000

### 208 Provisions à long terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
2089.00	Fonds de prévoyance du personnel	130'585	-	12'984	117'602
2089.02	Provision annuités Rhône 3	-	9'900	-	9'900
2089.05	Provision pour perte de valeur compte courant	-	63'500	-	63'500

<b>Total provisions à court terme</b>		797'300	60'000	133'400	723'900
<b>Total provisions à long terme</b>		130'585	73'400	12'984	191'002
<b>Total des provisions</b>		<b>927'885</b>	<b>133'400</b>	<b>146'384</b>	<b>914'902</b>

## Tableau des participations

en francs suisses	Nombre détenu	Part de la commune en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
<b>Institut de droit public</b>						
Genedis SA	976	7	976'000	87'840	976'000	976'000
FMV	3'829		191'450	6'382	1	1
BCVs	40		400	160	1	1
<b>Société anonyme</b>						
TéléOvronnaz SA	6'055		580'000	-	232'000	208'800
<b>Fondation</b>						
<b>Société coopérative</b>						
<b>Divers</b>						
C.O des Deux Rives		28			769'900	816'600

## Tableau des garanties

en francs suisses	Solde au 01.01	Solde au 31.12	Ecart
			-
Caveau de Chamoson / Banque Raiffeisen No 5682.49	50'000	45'000	-5'000
FC Chamoson / Banque Raiffeisen Sion-Région 6773363245	57'125	49'125	-8'000
Usine de traitement des ordures UTO /Enevi (part commune de Chamoson au 31.12.2025 Fr. 600'999.08)	16'758'131	24'996'641	8'238'510
			-
			-
			-
	16'865'256	25'090'766	8'225'510
			-
			-
			-
			-
			-
			-
			-
			-

## Tableau des immobilisations

Compte No	Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires	Contrôle
<b>Comptes ordinaires</b>									
1400	Terrains	2'245'291	212'555	-	2'457'847	-	2'457'847	0%	0.00%
1401	Routes / voies de communication	1'860'201	75'563	-	1'935'764	135'563	1'800'201	7%	7.00%
1402	Aménagement des cours d'eau du PA	1'108'401	45'463	177'722	976'142	68'341	907'801	7%	7.00%
1403	Autres travaux de génie-civil	5'470'700	325'551	123'414	5'672'837	397'037	5'275'800	7%	7.00%
1404	Bâtiments du PA	16'392'701	190'794	-	16'583'495	1'434'193	15'149'302	8%	8.65%
1405	Forêts PA	-	-	-	-	-	-	0%	0.00%
1406	Biens meubles du PA	337'704	78'317	4'000	412'021	145'816	266'205	35%	35.39%
1409	Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	50%	0.00%
1420	Logiciel du PA	52'600	-	-	52'600	26'300	26'300	50%	50.00%
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA	-	-	-	-	-	-	50%	0.00%
1429	Autres immobilisations incorporelles	91'300	25'747	-	117'047	62'044	55'003	50%	53.01%
144X	Prêts	-	-	-	-	-	-	Selon risque	0.00%
145X	Participation capital social	1'745'902	137'397	-	1'883'299	90'697	1'792'602	Selon risque	4.82%
146X	Subventions d'investissement	1'338'500	180'046	-	1'518'546	165'646	1'352'900	10%	10.91%
<b>Total comptes ordinaires</b>		<b>30'643'300</b>	<b>1'271'434</b>	<b>305'136</b>	<b>31'609'598</b>	<b>2'525'637</b>	<b>29'083'961</b>		

*Remarque : Le contrôle fait ressortir les amortissements du groupe 1403 « autres travaux de génie-civil » minimaux obligatoires à cause d'une valeur à 6.99% au lieu de 7%*

## Considérations finales

Avec des investissements inférieurs au budget et un résultat au compte de fonctionnement très encourageant, l'exercice 2025 se conclut de façon positive. Le niveau d'endettement reste important, il faudra donc s'en tenir à une ligne de conduite visant à réduire le montant des dettes de la commune. Aujourd'hui, la commune est en mesure de faire face à ses engagements, de plus, les emprunts ayant été contractés durant une période où les taux d'intérêts étaient favorables, les charges d'intérêts sont mesurées.

Les travaux de rénovation du bâtiment communal et la nouvelle crèche sont arrivés à leur terme et les services sont installés de façon opérationnelle. A quelques exceptions mineures près, les montants indiqués dans les comptes 2025 représentent les factures finales liées à cet important projet.

Durant les années à venir, de nombreux défis restent à relever, principalement la réduction de la dette et la maîtrise des coûts en général. Il faut par ailleurs garder à l'esprit qu'une partie non négligeable des charges, en l'occurrence les charges de transferts, sont liées. Ces charges augmentent chaque année et la commune n'a pas la possibilité de les influencer.